

Votre étude personnalisée

Offre réservée à
M ANDOLFI GIUSEPPE

PROJET 190413617/01
Dossier client : 38805742 /747168

- page no 1/4

Vous nous consultez pour l'assurance de votre habitation. Nous vous proposons notre produit "Allianz Habitation" dans les modalités précisées ci-après qui répondent aux besoins que vous avez exprimés.

Vos besoins et souhaits exprimés

- Protéger votre habitation et son contenu.
- Couvrir votre Responsabilité Civile et garantir la protection de vos droits.
- Souscrire une Protection Juridique.

Votre situation et les caractéristiques de votre habitation**Votre Habitation :**

- Vous êtes locataire en meublé, de votre résidence principale, située à : 94350 VILLIERS SUR MARNE
 - Type : Appartement.
Situé au rez de chaussée (ou rez de jardin) de l'immeuble.
 - Nombre de pièces principales : 1
 - La superficie de vos dépendances n'excède pas 50 m2.
 - Les moyens de protection de votre habitation sont de niveau 1 selon le descriptif prévu aux Dispositions Générales du contrat.
- Vous déclarez que votre habitation :
 - ne constitue pas un grand risque selon la définition prévue aux Dispositions Générales du contrat et notamment qu'elle n'est ni classée ni inscrite au titre des Monuments historiques.
- Vous déclarez qu'au cours des 36 derniers mois précédant la présente étude personnalisée, vous n'avez pas été :
 - responsable ou victime de plus d'un sinistre vol ou plus de 2 sinistres
 - titulaire d'un contrat multirisque habitation résilié par un précédent assureur

Son contenu :

- Vos biens sont garantis jusqu'à 10 000 EUR dont pour la garantie Vol et Vandalisme :
 - 1 500 EUR au titre du contenu en dépendance
 - sans garantie des objets de valeur

Les garanties que vous avez souhaitées

Après avoir pris connaissance de notre offre, vous avez choisi :

Les Garanties :

- Incendie et événements assimilés, Tempête, Grêle, Neige
- Dégâts des eaux
- Vol et Vandalisme de niveau 1
- Bris des glaces ou d'autres biens de niveau 1
- Attentats
- Catastrophes Naturelles, Catastrophes Technologiques
- Biens emportés en Voyages-Villégiature
- Frais complémentaires
- Responsabilité Civile : Incendie/Dégâts des eaux, Séjours/Voyages/Fête familiale, Propriétaire d'immeuble, Vie Privée
- Assistance de niveau 1
- Défense Pénale et Recours suite à Accident

L'Option répondant à votre besoin spécifique :

- Protection Juridique formule 1 (assureur PROTEXIA)

Les Franchises :

- Vous avez choisi de souscrire une franchise générale de 225 EUR sur les garanties "Dommages aux biens" de votre contrat.
Toutefois, si une franchise plus élevée figure au "Tableau des montants de garanties et de franchises", c'est cette dernière qui s'applique.
- Les Franchises applicables à la garantie Catastrophes Naturelles, sont celles prévues par les Dispositions Générales de votre contrat.
- Par ailleurs, au titre de vos garanties "Responsabilité Civile Vie Privée" et "Responsabilité Civile Propriétaire d'immeuble", nous ne prenons en charge que les sinistres d'un montant supérieur à 225 EUR. Cette disposition ne s'applique pas aux dommages corporels.

Votre cotisation Mensuelle totale

12,04 EUR

(Frais et Taxes compris, hors contribution réglementaire attentat 5,90 EUR payable en une seule fois)

Soit par année d'assurance : **144,48 EUR**

Les prix indiqués correspondent aux indications que vous avez fournies sur le risque, ainsi qu'aux garanties que vous avez souhaitées.

La cotisation, les montants de garantie et les franchises (à l'exception de la franchise relative à la garantie Catastrophes Naturelles qui est fixée par arrêté ministériel) varient en fonction de l'indice FFB.

Votre avantage client

Pour ce nouveau contrat, vous bénéficiez, la 1ère année d'assurance d'un avantage tarifaire.
Vous pouvez bénéficier d'un avantage client si vous souscrivez d'autres contrats Allianz.

Garanties non souhaitées

- Les options : Dommages électriques, Solutions Panne et Assistance Voyage.
 - Les renforts de garanties : Remplacement à neuf et Pertes Pécuniaires.
 - Les différentes clauses d'adaptation prévues aux Dispositions Générales du contrat.
 - Les offres associées suivantes : Assurance Individuelle Scolaire, Equipements de Loisirs.
-

Documents remis au client :

- les Dispositions Générales Allianz Habitation références : COM16258

Cette étude personnalisée constitue une proposition d'assurance répondant à vos déclarations et aux besoins que vous avez exprimés.

Notre offre est valable jusqu'au 19/03/2017 sous réserve que les informations fournies ne soient pas modifiées lors de la souscription du contrat.

Vous reconnaissez avoir été préalablement informé :

- que votre intermédiaire agit en qualité d'Agent Général d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS (adresse internet : www.orias.fr), et qu'il est soumis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09).

Votre Agent Général exerce, pour la présente étude personnalisée, dans le cadre d'un mandat avec une des sociétés du Groupe Allianz.

- que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la présente demande. Elles pourront aussi être utilisées, sauf opposition de votre part, dans un but de prospection pour les produits (assurances, produits bancaires et financiers, services) distribués par les différentes sociétés et partenaires du groupe Allianz en France et leurs réseaux. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant soit en adressant votre demande à Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier BS - 20 place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex, soit par fax au 01.30.68.72.51.

☐ Je m'oppose à toute prospection commerciale ☐ J'accepte la prospection commerciale par E-mailing, SMS, MMS

Faculté de renonciation

Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Le délai de renonciation court à compter de la date d'acceptation de notre offre.

Modèle de lettre de renonciation à envoyer en recommandé avec demande d'avis de réception à votre agent général dont les coordonnées figurent ci-dessous :

"Je soussigné M demeurant renonce à mon contrat N° souscrit auprès d'Allianz IART conformément à l'article L 112-9 du Code des Assurances.

J'atteste n'avoir connaissance à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis mon acceptation de la présente offre."

Date

Signature

Etablie en 2 exemplaires (dont 1 exemplaire remis au client) le 17/02/2017 pour une date d'effet souhaitée le 14/02/2017.

Signature de l'agent

Signature du client

Votre Agent Général

JEAN-PAUL DOS SANTOS
95 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94350 VILLIERS SUR MARNE
Tél : 01.49.41.60.50
Mél : h994271@agents.allianz.fr
Site internet : www.allianz.fr/dossantos
Horaires d'ouverture de l'agence:
LUNDI AU VENDREDI
10H-12H30 14H-17H
N° ORIAS : 10055694

Chez Allianz, la mensualisation est gratuite !

Comment souscrire ?

C'est simple !

Il suffit de nous fournir à la souscription :

- Le présent document signé
- Un R.I.B dans le cas du prélèvement automatique